

Mai  
2022



## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### Notice d'évaluation des Incidences Natura 2000

**AREA Conseil**  
317, rue des Canadiens  
76520 Franqueville-Saint-  
Pierre

Tél. : 02 35 80 09 08  
Fax : 02 35 80 09 28

E-mail : [area-  
conseil@orange.fr](mailto:area-conseil@orange.fr)



**Madame Francine LOME-GIMENEZ**  
Ingénieur écologue

**Mademoiselle Mylène DAGNICOURT**  
Chargée d'études en environnement



# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>6</b>
1 LOCALISATION DU PROJET .....	6
2 LE PROJET.....	7
<b>LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000</b> .....	<b>11</b>
1 LES ZPS DE L'OISE.....	11
2 LES SIC DE L'OISE.....	12
3 DISTANCE PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000.....	13
<b>PRESENTATION DES COMPOSANTES BIOLOGIQUES DES SITES NATURA 2000</b> .....	<b>14</b>
1 LES MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE.....	14
2 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE ».....	15
3 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE ».....	17
4 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI ».....	18
<b>EVALUATION DES POTENTIALITES DE PRESENCE DES ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE PERIMETRE OPERATIONNEL DE LA FUTURE ZAE</b> .....	<b>20</b>
1 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE ».....	20
2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI ».....	22
<b>EVALUATION DES INCIDENCES SUR LA ZSC FR2200380</b> .....	<b>24</b>
<b>PRECONISATIONS ET MESURES</b> .....	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>

## Liste des figures

---

Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet .....	5
Figure 2 : Localisation géographique du site d'étude .....	6
Figure 3 : Localisation du site d'étude sur vue aérienne (source : Géoportail) .....	7
Figure 4 : Plan d'aménagement de l'opération de ZAC .....	9
Figure 5 : Localisation des ZPS de l'Oise .....	11
Figure 6 : Localisation des SIC de l'Oise .....	12
Figure 7 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 .....	13
Figure 8 : Carte des sites Natura 2000 des Trois Forêts et du bois du Roi .....	14

### INTRODUCTION

Le cabinet AREA Conseil est missionné pour la réalisation de la mission d'inventaire de l'environnement naturel et de documents réglementaires dans le cadre des études préalables à la création d'une zone à vocation économique sur le territoire des communes de SILLY-LE-LONG et LE PLESSIS-BELLEVILLE (60).

Bien qu'il ne soit pas directement soumis à des mesures de protections réglementaires de type Natura 2000, le site du projet de création de ZAE est néanmoins situé à proximité relative de la ZPS FR2212005 « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi », située à 3,5 kilomètres et de la ZSC FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermonville », située à 5 kilomètres.

Dans ce cadre, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est exigé au titre de l'article R214-6 du Code de l'Environnement.

Par le biais de l'étude d'évaluation des incidences, il s'agit de vérifier que le projet de Zone à vocation économique ne porte pas atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présentes dans le ou les site(s) Natura 2000, présent à proximité du projet (y compris dans les communes voisines).

Si des atteintes au site Natura 2000 sont significatives malgré les mesures de suppression et de réduction des dommages, il n'est alors possible d'autoriser le projet que s'il répond à 3 exigences :

- ✓ il ne doit pas exister de solutions alternatives à la réalisation du projet considéré,
- ✓ ce dernier doit être motivé pour des raisons impératives d'intérêt public,
- ✓ des mesures compensatoires doivent être prises par le maître d'ouvrage pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s). C'est une particularité par rapport aux études d'impact. L'évaluation des incidences ne doit donc étudier ces aspects que dans la mesure où les impacts de l'aménagement sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'étude est proportionnée à la nature et l'importance de l'aménagement en cause. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial), l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences est une étude préalable des projets encadrée par le code de l'environnement (art. R 414-23. Elle doit être :

- Ciblée sur les habitats et les espèces ayant motivé la désignation du ou des sites Natura 2000 et non sur l'environnement dans son ensemble.
- Proportionnée à l'importance de l'activité et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.
- Exhaustive car il s'agit d'analyser tous les aspects du projet et ses incidences possibles.
- Conclusive, l'analyse doit conclure de manière argumentée pour indiquer si le projet aura ou non des effets notables sur l'état de conservation d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.

L'étude d'incidence ici exposée a porté sur les sites Natura 2000 inventoriés dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet. Nous estimons qu'au-delà de cette distance, les impacts temporaires et permanents du projet seront nécessairement négligeables de par le fort éloignement entre les

secteurs considérés, la biologie des espèces étudiées et l'absence d'intérêt biologique spécifique de l'aire d'implantation du projet au regard du contexte paysager dans lequel il s'inscrit.

Dans un rayon de 15 km, les sites Natura 2000 à considérer sont au nombre de 2 :

■ **ZPS :**

✓ FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi » ;

■ **SIC :**

✓ FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »,

Le massif des Trois Forêts et du bois du Roi est un territoire au patrimoine naturel riche, recensé notamment par différents périmètres d'inventaire ZNIEFF et ZICO. Cette richesse a justifié son intégration au réseau Natura 2000 par la définition de deux sites :

- la zone de protection spéciale « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (FR2212005) ;
- le site d'importance communautaire « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (FR2200380).

Ces deux sites, se superposant sur leur presque totalité et ayant des enjeux globalement convergeant, font l'objet d'un seul document d'objectifs. Son élaboration a commencé en janvier 2008 et s'est terminée lors de sa validation le 14 septembre 2010. Il se compose d'un premier document, d'un document d'annexes et d'un document d'annexes cartographiques.

### Références bibliographiques :

- CABARET, J-P (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », PNR Oise Pays de France, 2010, 212 pages.

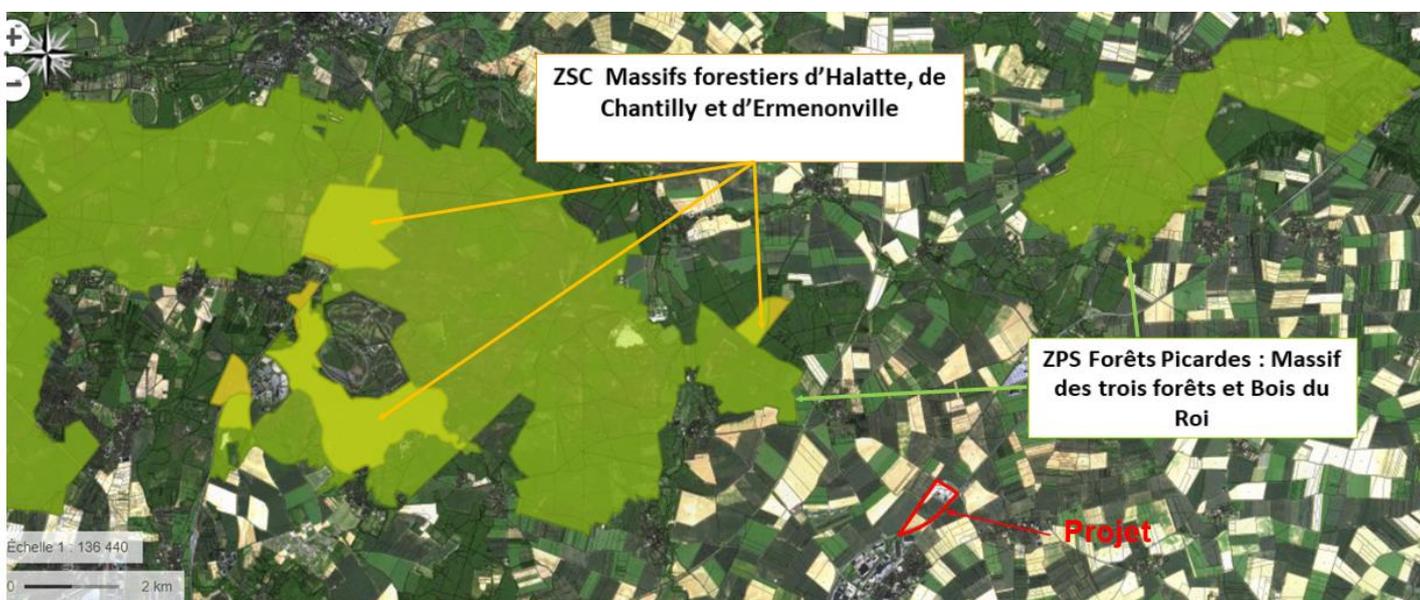


Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet

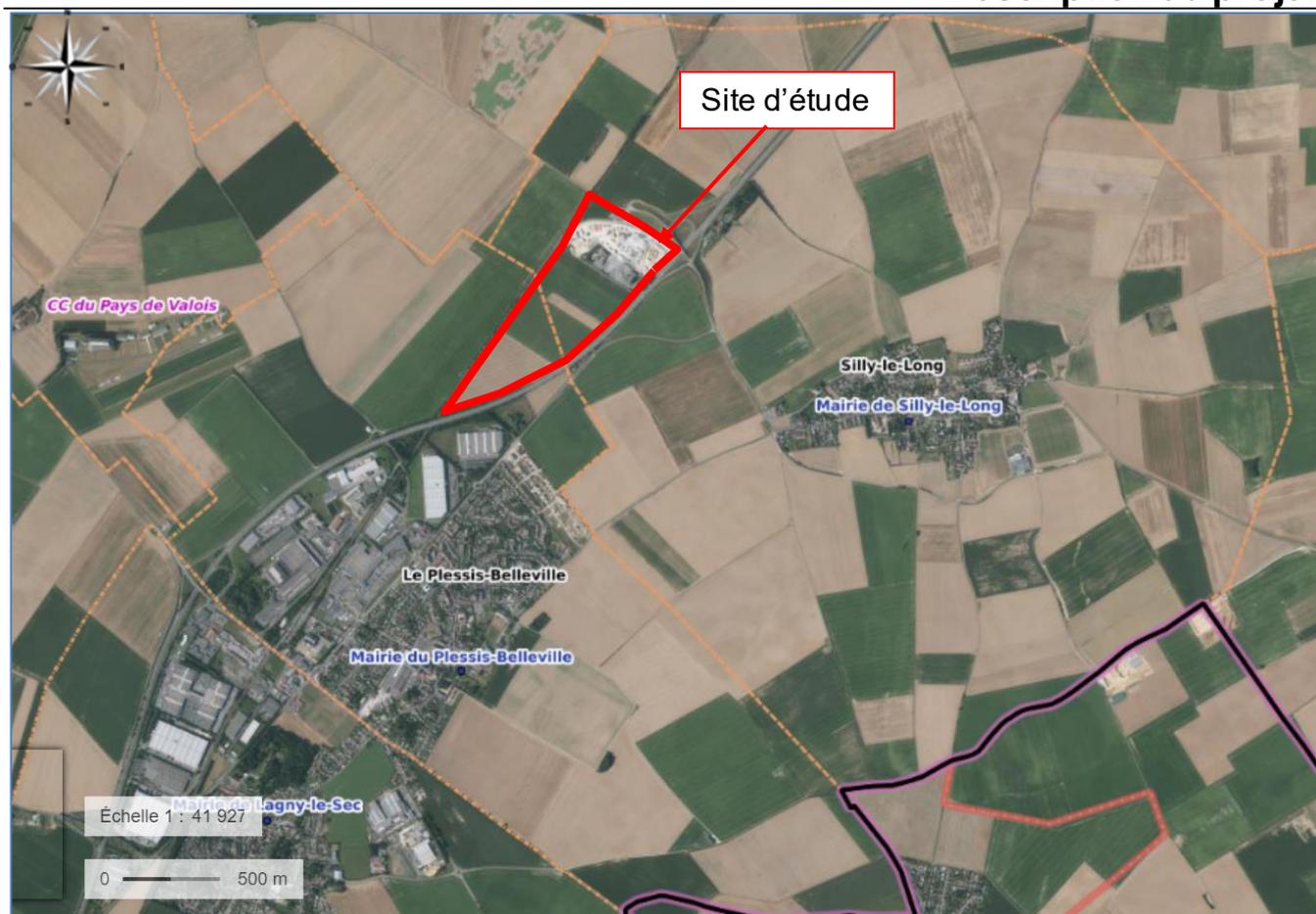
**DESCRIPTION DU PROJET****1 LOCALISATION DU PROJET**

Le projet est situé sur un terrain de 47,2 ha situé sur les communes de Silly-Le-Long et du Plessis-Belleville en bordure de la RN2 qui relie Paris à Mons et dessert les villes de Soissons, Laon et Maubeuge ainsi que l'aéroport de Roissy. C'est un axe structurant du réseau national.

La RD548 et la RD84 complètent la desserte de la future zone d'activités, qui abrite aujourd'hui un dépôt de granulats de l'entreprise EQIOM ainsi qu'une friche industrielle. Des travaux ont été réalisés pour compléter le demi-échangeur, permettant tous les échanges entre ces voies.



**Figure 2 : Localisation géographique du site d'étude**



**Figure 3 : Localisation du site d'étude sur vue aérienne (source : Géoportail)**

Le site est actuellement occupé : au Nord par l'entreprise Eqiom Granulats et une friche industrielle, au Sud par des activités agricoles.

Eqiom (dont le siège social est à Levallois Perret) est une filiale du groupe irlandais CRH (Cement Roadstone Holdings), actif en Europe et aux Etats-Unis. Anciennement Holcim France, la société est devenue Eqiom depuis le 1er novembre 2015. Eqiom est spécialisée dans la production et la distribution de matériaux de construction (ciment, béton, granulats) destinés aux filières du Bâtiment et des Travaux Publics. Eqiom Granulats est spécialisée dans l'exploitation de gravières et sablières, spécialisée dans l'extraction d'argiles et de kaolin. Elle dispose d'un grand nombre de sites répartis à travers la France.

Autrefois, Eqiom livrait le marché francilien depuis des sites alluvionnaires situés dans un rayon de 150 km autour de Paris. Le manque de ressources alluvionnaires et sa réglementation plus stricte a néanmoins conduit l'entreprise à chercher de nouveaux sites. Elle stocke donc sur le site de Silly-le-Long des produits acheminés pour partie par le train qui sont ensuite distribués dans la région.

## **2 LE PROJET**

La création de la zone d'activités a pour vocation de développer les activités économiques et l'emploi sur le territoire du Valois et le Département de l'Oise. Suite à l'étude de faisabilité, ainsi qu'aux études préalables, la CCPV souhaite assurer son développement économique en accueillant de nouvelles activités, notamment logistiques, en continuité urbaine du développement d'activités réalisé le long de la RN2 par les communes du Plessis-Belleville et de Silly-le-Long. Le projet permettra de résorber une friche peu valorisante dans la perception du territoire du Valois depuis un axe très structurant et emprunté.

Le projet a servi également de levier pour un projet d'interconnexion du réseau AEP entre Nanteuil le Houdouin et Silly-le-Long qui sera concrétisé concomitamment à la ZAC. Cette opération d'aménagement contribue ainsi à une amélioration de la situation de ce territoire.

Les principaux enjeux de ce projet sont :

- ✓ Soutenir le développement économique et développer l'emploi ;
- ✓ Favoriser une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant ;
- ✓ Intégrer une qualité environnementale dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluies, en résorbant notamment une friche en situation d'abandon ;
- ✓ Inscrire la zone d'activités dans un parcours artistique d'œuvres monumentales à l'échelle du territoire du Valois ;
- ✓ Organiser les flux de la voie de Transport Exceptionnel et ceux de desserte de la ZAC ;
- ✓ Sécuriser la RN2 en interdisant le stationnement sauvage de Poids-Lourds ;
- ✓ Promouvoir des continuités écologiques par l'ajout d'essences végétales pour favoriser la biodiversité ;
- ✓ Favoriser la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur un territoire soumis à un stress hydrique ;
- ✓ Rendre possible à terme l'usage de l'embranchement ferroviaire pour l'ensemble des activités, dans le cadre d'une desserte renforcée de la ZAC et complémentaire de la desserte routière.

Les parcelles du projet sont principalement occupées par des activités agricoles, mais également par une activité de granulats (EQIOM) et une ancienne friche comportant deux bâtiments à démolir dont la requalification est prévue dans la ZAC. La future ZAC intègre ainsi le projet privé dénommé "Virtuo" qui vient donc en substitution de la friche industrielle existante. A ce titre, la ZAC qui rend faisable ce projet par la desserte de réseaux, en couvrira l'emprise et il a été convenu d'y appliquer les prescriptions de la ZAC. Ce projet a pour corollaire la recomposition foncière de l'activité de granulats "Eqiom". Enfin, le positionnement de l'opération s'inscrit dans une continuité urbaine du développement d'activités le long de la RN2.

En interne, le projet comprend un embranchement ferroviaire existant qui peut constituer à terme un atout pour la zone d'activités.

Le caractère peu valorisant de l'activité de granulats en entrée de zone et la présence de l'embranchement dont le rôle peut être amplifié par la ZAC, justifient l'incorporation de ces emprises dans le périmètre de ZAC.

L'aménagement projeté retenu comprend :

- Les lots 1 à 4 sont dédiés aux activités industrielles et logistiques.
- L'entreprise Eqiom granulat sera intégrée au plan de la ZAC en tant que lot 5 dont la reconversion s'intégrera dans la ZAC.
- Le lot 6 est un programme mixte de type pôle multiservices aux entreprises, pépinière, tertiaires, équipements publics ou collectifs, espace paysager et services liés aux entreprises du parc d'activités.
- Le lot 7 est dédié à l'intégration d'un transformateur électrique.



Les activités envisagées seront principalement la logistique, voire l'industriel, de grande dimension ainsi que les services, le tertiaire et les équipements collectifs pour la parcelle située en entrée de parc.

Ce choix tourné vers les activités de grande dimension a été guidé par les paramètres suivants :

- l'accueil de profils d'activités peu générateurs de rejets et proposant des flux régulés de véhicules,
- Un projet artistique qui, couplé à un projet paysager, ne peut uniquement se développer que sur des façades de grande dimension,
- Une perspective d'aménagement sur un temps court permettant d'éviter un coûteux portage et d'apporter rapidement de nouveaux emplois au territoire.

Les typologies de parcelles varient entre 6 300 m<sup>2</sup> et 11.8 ha afin de pouvoir accueillir des entreprises de grande taille, inscrites dans un écrin paysager et un projet artistique global.

La parcelle d'entrée est adaptée à un programme mixte de type pôle multiservices aux entreprises, pépinière, tertiaires, équipements publics ou collectifs, espace paysager.

Également en entrée de zone, la parcelle « Eqiom » est adaptée, par son positionnement et la présence de l'embranchement ferroviaire, à une programmation spécifique pouvant jouer à terme un rôle collectif dans la zone d'activités.

### LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000

Les sites NATURA 2000 comportent des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) classées au titre de la Directive Oiseaux, et des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) ainsi que des « Sites d'Intérêt Communautaire » (SIC) classées au titre de la Directive Habitats.

#### 1 LES ZPS DE L'OISE

La figure suivante permet de visualiser l'ensemble des Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) recensées dans le département de l'Oise. Elle permet également de localiser le site à étudier dans un rayon de 15 km autour du périmètre opérationnel de la future ZAE.

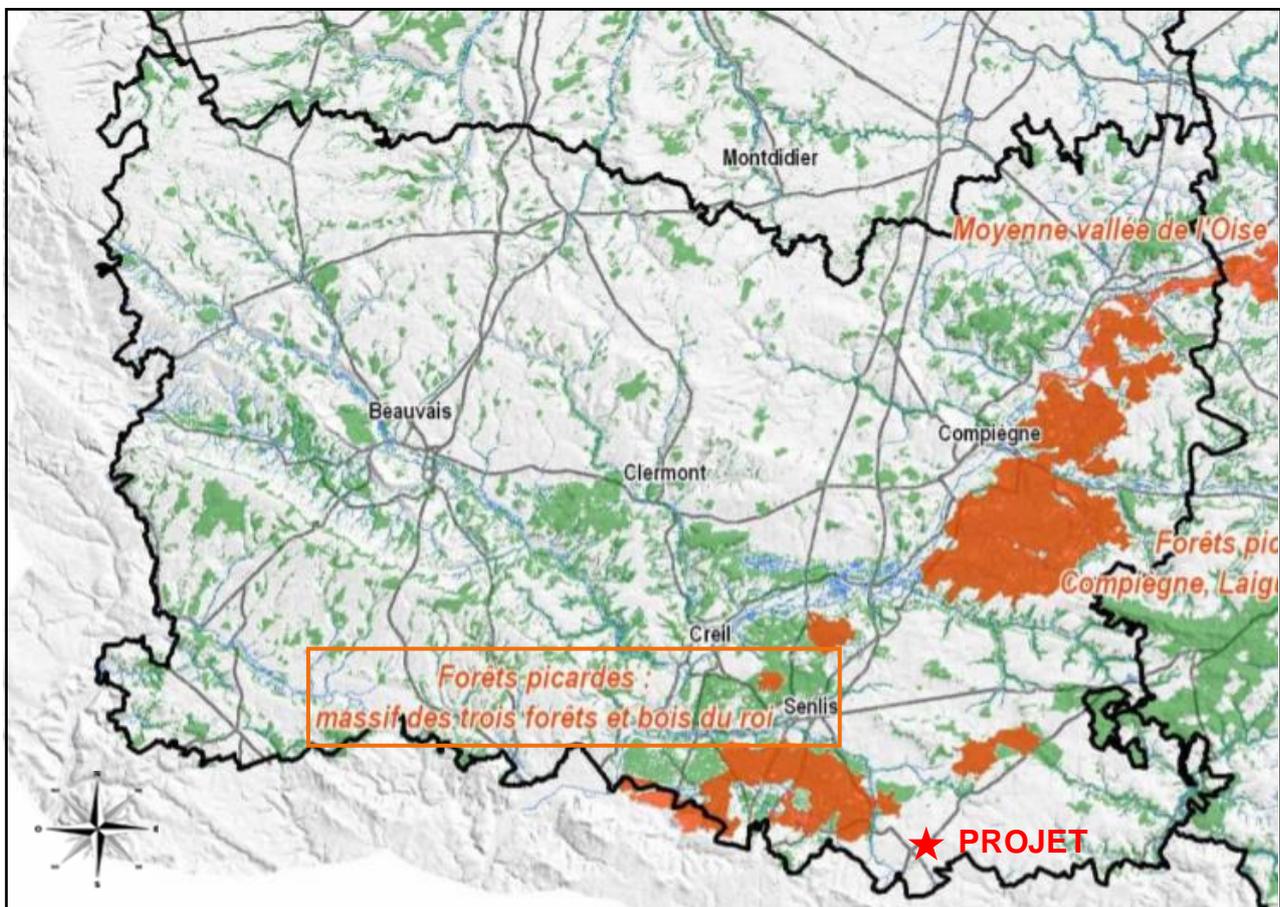


Figure 5 : Localisation des ZPS de l'Oise

Ce site a en effet été désigné « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) le 6 avril 2006, il appartient au site Natura 2000 des "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (Code Natura 2000 : FR2212005). Il s'étend sur 35 communes couvrant une superficie de 13 615 hectares.

### 2 LES SIC DE L'OISE

La figure suivante permet de visualiser l'ensemble des sites d'intérêt communautaire (Directive Habitat) recensés dans le département de l'Oise. Elle permet également de localiser le site à étudier dans un rayon de 15 km autour du périmètre opérationnel de la future ZAE.

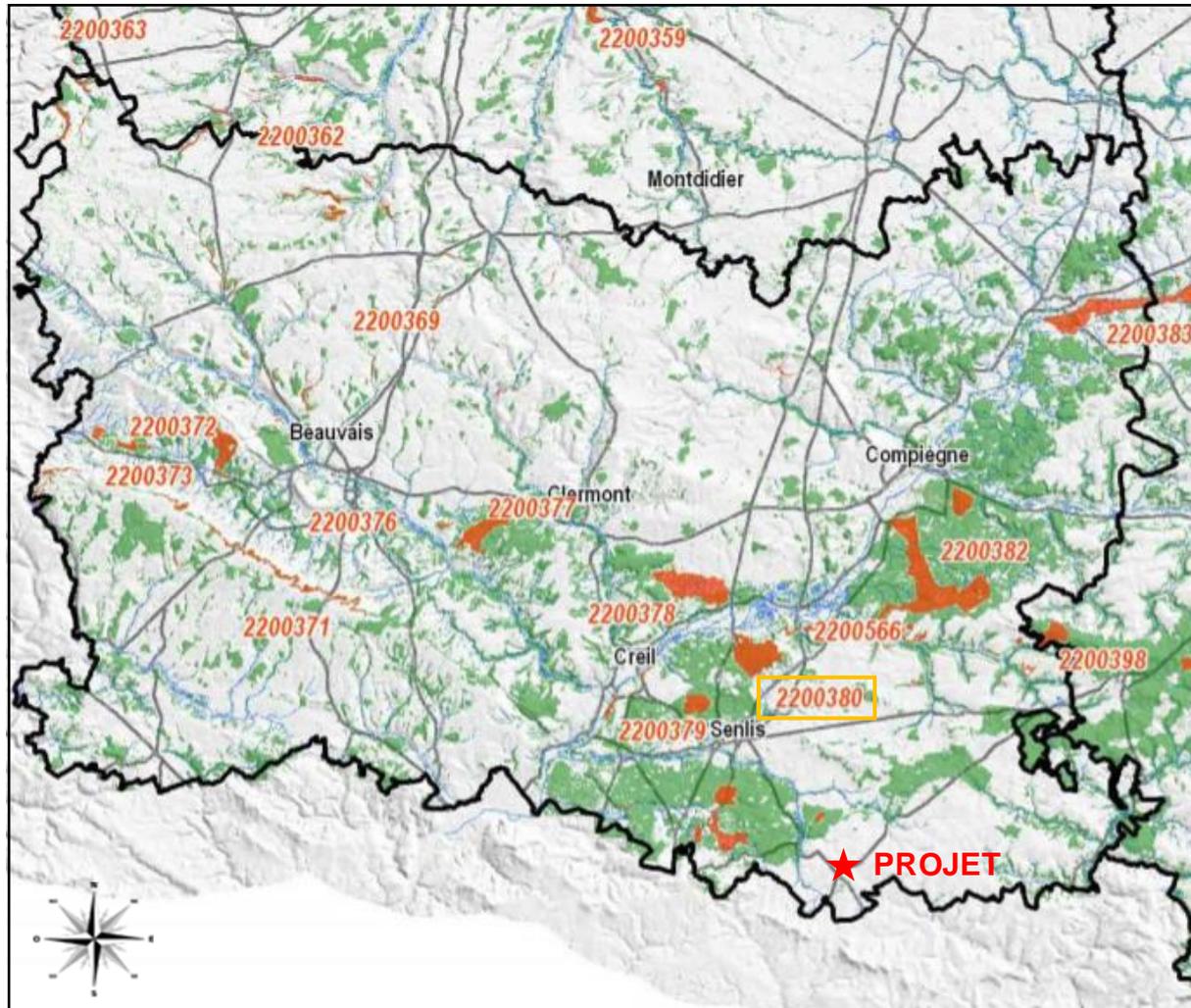


Figure 6 : Localisation des SIC de l'Oise

Le tableau suivant précise le SIC recensé dans un rayon de 15 km autour du projet.

SIC	Code Natura 2000	Date de désignation	Superficie
Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	FR 2200380	12/11/2007	2 393 ha

### 3 DISTANCE PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000

Les distances entre le projet et les sites Natura 2000 sont précisées sur la figure suivante. Le site le plus proche se situe à 3,5 kilomètres, il s'agit des Forêts Picardes : Massif des trois forêts et du Bois du roi.

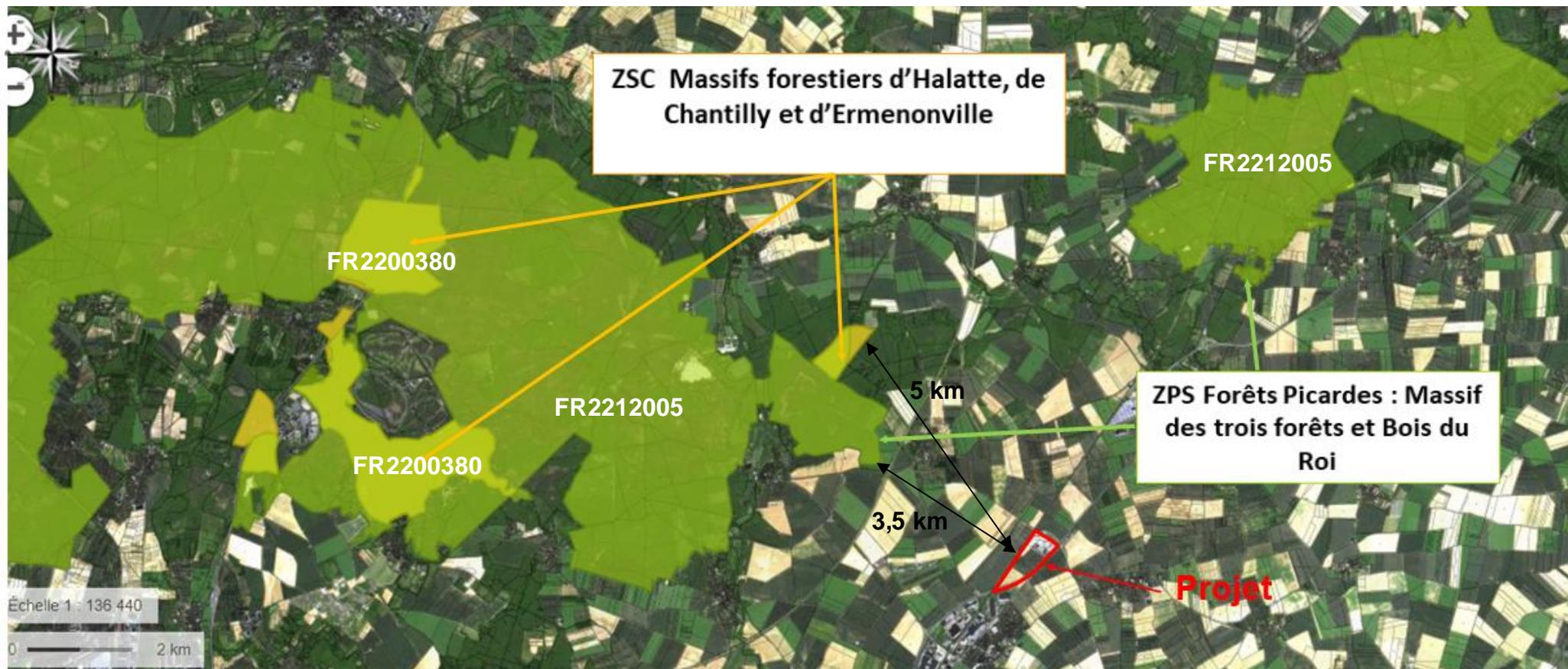
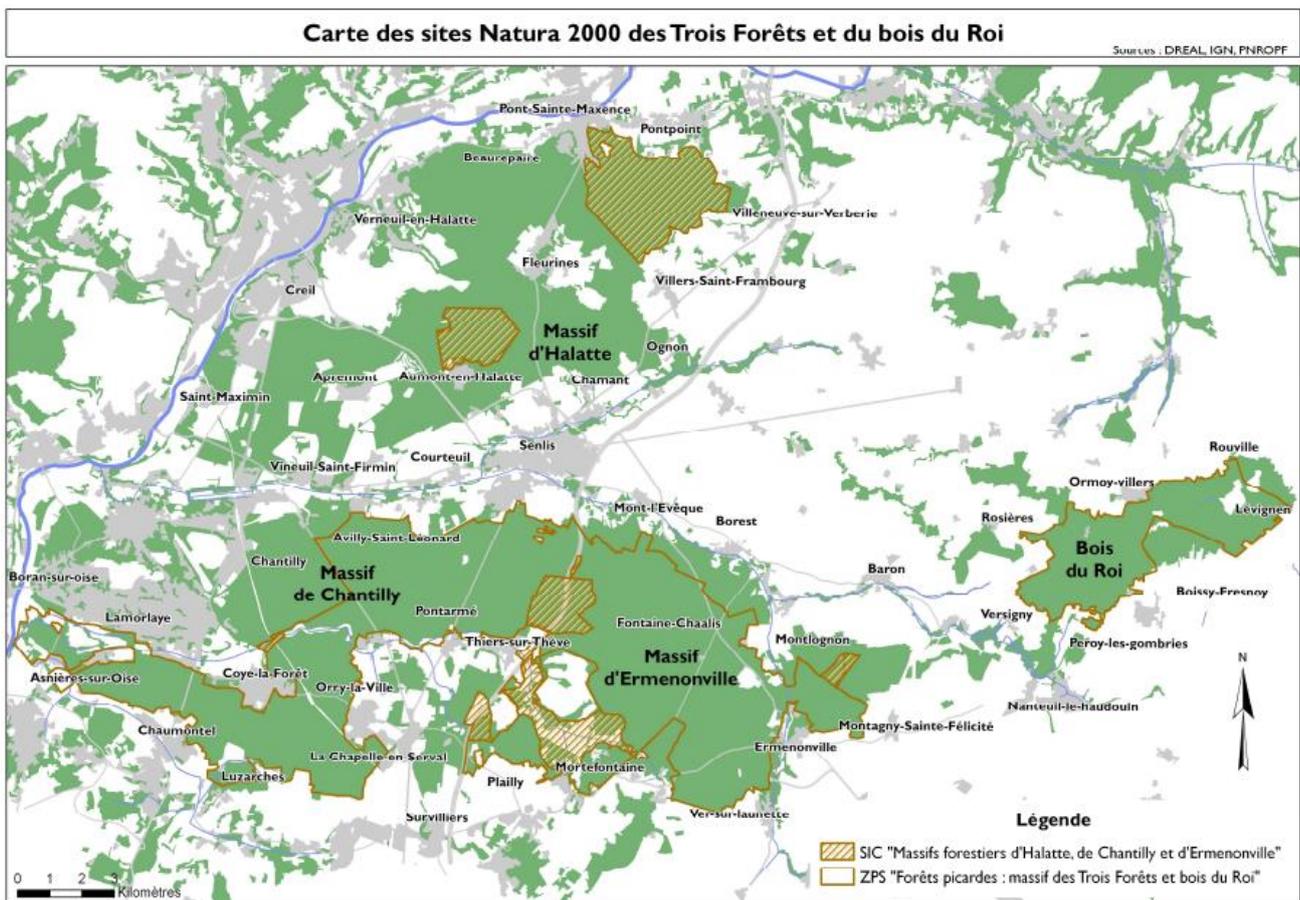


Figure 7 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

**PRESENTATION DES COMPOSANTES BIOLOGIQUES DES SITES NATURA 2000**

Toutes les données mentionnées dans les tableaux de cette partie sont issues du Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 considéré. Les FSD des sites Natura 2000 sont disponibles sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

**1 LES MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE**



**Figure 8 : Carte des sites Natura 2000 des Trois Forêts et du bois du Roi**

Il s'agit d'un vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de « Massif des Trois Forêts ».

Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du Nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes.

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc Naturel Régional en 2004 et un classement en ZPS (Zone de Protection Spéciale) sur la majeure partie du site Natura 2000.

## 2 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE »

Tableau 1 : Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC

Type d'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	% de cet habitat dans le SIC (FSD)	Représentativité	Superficie relative au réseau national (FSD)	Degré de conservation	Evaluation globale
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330	0.14	A	C	B	A
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110	0	A	C	C	A
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	0.02	C	C	C	C
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	0.03	A	C	C	A
Landes sèches européennes	4030	2.55	A	C	B	A
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	0	C	C	C	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	0.04	A	C	C	A
<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones sub-montagnardes de l'Europe continentale)</b>	6230	0.57	A	C	C	A
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	0.1	A	C	C	A
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	2.34	B	C	B	B
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	3.7	B	C	C	B
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210	0	B	C	C	C
Tourbières basses alcalines	7230	0	C	C	C	C
Tourbières boisées	91D0	0.02	C	C	C	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0	0.56	B	C	B	B

Type d'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	% de cet habitat dans le SIC (FSD)	Représentativité	Superficie relative au réseau national (FSD)	Degré de conservation	Evaluation globale
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboripetraeae ou Ilici Fagenion)	9120	8.42	B	C	C	B
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	41.65	A	C	B	A
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190	0.26	A	C	C	A

**Habitats prioritaires (en gras)** : habitats en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'union européenne porte une responsabilité particulière.

**Tableau 2 : Légende du tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

<b>Représentativité (donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat naturel concerné)</b>
<b>A</b> Représentativité excellente
<b>B</b> Représentativité bonne
<b>C</b> Représentativité significative
<b>D</b> Représentativité non significative
<b>Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)</b>
<b>A</b> $100\% \geq p \geq 15\%$
<b>B</b> $15\% \geq p \geq 2\%$
<b>C</b> $2\% \geq p \geq 0\%$
<b>Degré de conservation (état de la structure, des fonctions de l'habitat naturel, possibilités de restauration)</b>
<b>A</b> Conservation excellente
<b>B</b> Conservation bonne
<b>C</b> Conservation moyenne ou réduite
<b>Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des habitats naturels concernés)</b>
<b>A</b> Valeur excellente
<b>B</b> Valeur bonne
<b>C</b> Valeur significative

**3 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE »**

**Tableau 3 : Tableau des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC**

Compartiment biologique	Nom scientifique	Evaluation du site			
		Population	Conservation	Isolement	Globale
Invertébrés	<b>Ecaille chinée</b> <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	C	C	C	C
	<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>	C	B	B	B
	<b>Lucane Cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	C	B	C	B
Amphibiens	<b>Triton crêté</b> <i>Triturus cristatus</i>	C	B	C	B
Poissons	<b>Loche de rivière</b> <i>Cobitis taenia</i>	C	B	C	B
	<b>Chabot</b> <i>Cottus gobio</i>	C	B	C	B
	<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	C	B	C	B
Mammifères	<b>Petit rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	C	C	C	C
Plantes	<i>Dicranum viride</i>	C	C	A	C

**Tableau 4 : Légende du tableau des espèces d'intérêt communautaire**

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100% ≥ p ≥ 15%
B	15% ≥ p ≥ 2%
C	2% ≥ p ≥ 0%
D	Population non significative
Conservation (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)	
A	Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)
B	Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de restauration, ou élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)
C	Conservation moyenne ou réduite (les autres combinaisons)
Isolement (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)	
A	Population (presque) isolée
B	Population non isolée, en marge de son aire de répartition
C	Population non isolée dans sa pleine aire de répartition
Evaluation globale (valeur du site pour la conservation des habitats naturels concernés)	
A	Valeur excellente
B	Valeur bonne
C	Valeur significative

**4 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI »**

Tableau 5 : Tableau des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS

Compartiment biologique	Nom scientifique	Evaluation du site			
		Population	Conservation	Isolement	Globale
Oiseaux	<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	D	-	-	-
	<b>Balbusard pêcheur</b> <i>Pandion haliaetus</i>	D	-	-	-
	<b>Blongios nain</b> <i>Ixobrychus minutus</i>	D	-	-	-
	<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i>	C	B	C	B
	<b>Busard Saint-Martin</b> <i>Circus cyaneus</i>	D	-	-	-
	<b>Cigogne blanche</b> <i>Ciconia Ciconia</i>	D	-	-	-
	<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Camprimulgus europaeus</i>	C	B	C	B
	<b>Grue cendrée</b> <i>Grus grus</i>	D	-	-	-
	<b>Martin-pêcheur d'Europe</b> <i>Alcedo atthis</i>	D	-	-	-
	<b>Pic mar</b> <i>Dendrocopos medius</i>	C	A	C	A
	<b>Pic noir</b> <i>Dryocopus martius</i>	C	A	C	A
	<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	D	-	-	-

**Tableau 6 : Légende du tableau des espèces d'intérêt communautaire**

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100% $\geq$ p $\geq$ 15%
B	15% $\geq$ p $\geq$ 2%
C	2% $\geq$ p $\geq$ 0%
D	Population non significative
Conservation (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)	
A	Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)
B	Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de restauration, ou élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)
C	Conservation moyenne ou réduite (les autres combinaisons)
Isolement (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)	
A	Population (presque) isolée
B	Population non isolée, en marge de son aire de répartition
C	Population non isolée dans sa pleine aire de répartition
Evaluation globale (valeur du site pour la conservation des habitats naturels concernés)	
A	Valeur excellente
B	Valeur bonne
C	Valeur significative

# ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Evaluation des potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaire sur le périmètre opérationnel de la future ZAE

## EVALUATION DES POTENTIALITES DE PRESENCE DES ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE PERIMETRE OPERATIONNEL DE LA FUTURE ZAE

### 1 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SIC « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE »

Les espèces considérées dans cette évaluation d'incidence sont uniquement les espèces faunistiques terrestres, les poissons ne sont pas étudiés en l'absence de réel milieu aquatique sur les parcelles étudiées.

Espèces Site où l'espèce est présente (Distance entre le site et la zone étudiée)	Potentialité d'accueil	Explications
<b>Petit rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i> FR2200380 (5 km)	Nulle	Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. Le rayon de déplacement moyen de l'espèce (2,5 kilomètres) limite très fortement les probabilités de venues des populations de la ZSC FR2200380 qui se situe à 5 km du projet. Par ailleurs, le site présente un intérêt écologique très faible pour cette espèce très étroitement liée aux linéaires boisés.
<b>Lucane Cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i> FR2200380 (5 km)	Très faible	L'habitat larvaire du Lucane Cerf-volant est le système racinaire de souche ou d'arbre dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. Sa capacité de déplacement étant très limitée réduit d'autant sa potentialité de présence au sein du périmètre opérationnel de la future ZAE qui lui sont d'ailleurs peu favorables.
<b>Ecaille chinée</b> <i>Euplagia quadripunctaria</i> FR2200380 (5 km)	Très faible	L'Ecaille chinée se rencontre dans un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Pour leur ponte, les plantes hôtes les plus communes sont l'eupatoire chanvrine, les cirses, les chardons, les lamiers, les orties, les épilobes. Sa capacité de déplacement étant très limitée réduit d'autant sa potentialité de présence au sein des zones d'extension étudiées même si celles-ci accueillent les plantes hôtes qui lui sont favorables.
<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i> FR2200380 (5km)	Nulle	L'Agrion de Mercure est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées, et situés dans des zones bien ensoleillées. L'absence de milieux humides favorables à cette espèce sur le périmètre opérationnel de la future ZAE étudié rend sa venue sur site impossible.
<b>Triton crêté</b> <i>Triturus cristatus</i> FR2200380 (5km)	Nulle	Le Triton crêté se reproduit dans une grande diversité d'habitats de plaine, en particulier des points d'eau stagnante (mares et étangs). On le trouve plus rarement dans les canaux ou les fossés de drainage et il est généralement absent des grandes étendues d'eau comme les lacs et les réservoirs. Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés, à proximité des sites de reproduction. En l'absence de milieux humides sur le périmètre opérationnel de la future ZAE, sa venue est impossible.

## **ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000**

### **Evaluation des potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaire sur le périmètre opérationnel de la future ZAE**

Les espèces associées aux zones naturelles d'intérêt reconnu référencées dans les environs du projet, et qui sont pour la plupart étroitement liées aux habitats boisés, sont très peu susceptibles d'être observées sur le secteur du projet. En effet, celui-ci se couvre essentiellement de grandes cultures ouvertes, ceinturées de part et d'autre par des axes ferroviaires et routiers. Ce secteur très anthropisé ne convient nullement à l'écologie de la forte majorité des espèces listées dans ces zones d'intérêt écologique.

**Une espèce de chiroptères** est recensée dans la ZSC recensée dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet. Le rayon de déplacement moyen de ce chiroptère est de 2,5 kilomètres autour du gîte. Dans ce cadre, le périmètre opérationnel de la future ZAE est exclu du rayon de déplacement possible de ces populations. Les effets attendus du projet à l'égard de cette population est donc négligeable, pour deux raisons :

- ✓ Le périmètre opérationnel de la future ZAE étudié présentent des potentialités d'accueil quasi-nulles ;
- ✓ Le contexte très urbain, la forte rudéralité du site et le manque de boisements ou de corridors boisés répondant aux exigences écologiques de ces espèces.

En aucun cas, la réalisation de la ZAE n'est sujette à générer une perte d'habitats pour les populations de chiroptères de la ZSC FR2200380.

**Un total de trois espèces d'invertébrés** déterminantes est cité dans les zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet de la future ZAE : l'Agrion de Mercure, l'Ecaille chinée et le Lucane Cerf-volant. Il s'agit d'invertébrés dont les capacités de déplacement demeurent très limitées, lesquelles impliquent des probabilités très faibles de venue sur la zone d'implantation de la future ZAE qui se situe à 5 kilomètres du projet. En aucun cas, la réalisation du projet d'aménagement de la ZAE n'impliquera des effets de perte d'habitats pour les populations d'invertébrés des ZSC.

Dans les zones Natura 2000 inventoriées dans un rayon de 15 kilomètres autour du projet, **une espèce d'amphibien** déterminante est recensée : le Triton crêté (au sein de la ZSC FR2200380). Au regard des facultés de déplacement de l'espèce, de l'interdistance entre la ZSC considérée et le site d'implantation du projet (5 kilomètres), nous estimons que les effets de perte potentielle d'habitats pour les populations du Triton crêté en conséquence de la réalisation du projet seront nuls.

# ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

## Evaluation des potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaire sur le périmètre opérationnel de la future ZAE

### 2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FORETS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI »

Les oiseaux d'intérêt communautaire dont les populations sont jugées significatives dans la ZPS FR2212005 « Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (au plus proche à 3.5 kilomètres au Nord-Ouest du projet) sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Oiseaux de la ZPS FR 2212005

<b>Espèces</b> <b>Site où l'espèce est présente</b> (Distance entre le site et la zone étudiée)
<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Balbusard pêcheur</b> <i>Pandion haliaetus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Blongios nain</b> <i>Ixobrychus minutus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Bondrée apivore</b> <i>Pernis apivorus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Busard Saint-Martin</b> <i>Circus cyaneus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Cigogne blanche</b> <i>Ciconia Ciconia</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Grue cendrée</b> <i>Grus grus</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b> <i>Alcedo atthis</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Pic mar</b> <i>Dendrocopos medius</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Pic noir</b> <i>Dryocopus martius</i> FR2212005 (3,5km)
<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i> FR2212005 (3,5km)

## **ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000**

### **Evaluation des potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaire sur le périmètre opérationnel de la future ZAE**

---

Au total, 12 espèces d'oiseaux, dont les populations sont jugées significatives, sont recensées dans la ZPS FR2212005. Parmi ce cortège, une seule espèce d'oiseaux est observée dans la zone du projet : l'**Alouette lulu**. Six individus ont été observés en migration à faible hauteur dans la partie Nord du site. L'espèce n'a toutefois été observée qu'en période postnuptiale et nous savons qu'elle ne se reproduit pas sur le site. Au regard de la biologie de l'espèce, de ses facultés de déplacement et de la taille régulière de son territoire de reproduction, nous estimons très peu probable la venue dans la zone du projet des populations d'Alouette lulu de la ZPS2212005 dans la zone d'aménagement.

Concernant les autres espèces d'oiseaux citées dans la ZPS FR2212005, nous estimons aussi des impacts nuls du projet sur l'état de conservation des populations liées à la ZPS.

En définitive, nous n'envisageons aucune perte d'habitats vis-à-vis des populations d'oiseaux dont les populations sont significatives de la ZPS FR2212005 en conséquence de la réalisation du projet d'aménagement de ZAE de Silly-le-Long et du Plessis-Belleville.

Cette évaluation s'appuie sur trois points :

- Aucune de ces espèces n'a été observée en période de reproduction dans l'aire d'implantation du projet, témoignant des fonctionnalités négligeables de ce territoire pour ces populations.
- La faible taille du site, son contexte très urbanisé et sa forte rudéralité expliquent principalement la non-présence de ces oiseaux dans la zone d'aménagement.
- En ce sens, la zone du projet ne présente aucun intérêt biologique spécifique pour les populations d'oiseaux de la ZPS FR2212005. Autrement dit, il s'avère très improbable que les oiseaux déterminants de la ZPS franchissent plus de 3,5 kilomètres pour rejoindre le secteur du projet, lequel ne correspond pas à leurs exigences biologiques.

### EVALUATION DES INCIDENCES SUR LA ZSC FR2200380

**Tableau 8 : Enjeux et aires d'évaluation spécifique des habitats des ZSC du Massif forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville**

Code Natura 2000	Type d'habitat d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation en Picardie	Aire d'évaluation spécifique
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Majeur	A définir ponctuellement
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
4030	Landes sèches européennes	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
6230	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones sub-montagnardes de l'Europe continentale)</b>	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
7230	Tourbières basses alcalines	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

Code Natura 2000	Type d'habitat d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation en Picardie	Aire d'évaluation spécifique
91D0	Tourbières boisées	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboripetraeae</i> ou <i>Ilici Fagenion</i> )	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat

Sur les dix-huit habitats recensés sur la ZSC, treize sont à enjeu majeur.

Le périmètre opérationnel de la future ZAE de Silly-le-Long et du Plessis-Belleville ne s'inscrit dans aucune aire d'évaluation spécifique (distante de 3,5 km), on peut conclure à l'absence d'incidences.

<p><b>PRECONISATIONS ET MESURES</b></p>
---

Compte tenu de l'absence d'incidences du projet de ZAE à Silly-le-Long et le Plessis-Belleville sur les sites et espèces d'intérêt communautaires, aucune préconisation et/ou mesure n'est à mettre en place.

<b>CONCLUSION</b>
-------------------

La présente expertise a eu pour objectif l'évaluation des incidences de la future zone d'aménagement sur les habitats et les espèces ayant participé à la désignation des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380.

**Au vu des caractéristiques écologiques des espèces concernées et de l'éloignement géographique non négligeable, nous estimons que le projet n'aura pas d'incidences directe et indirecte sur l'état de conservation des espèces animales et végétales ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380.**